

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRET



VILLE D'ORLEANS

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 09 DECEMBRE 2021

Le jeudi neuf décembre deux mille vingt-et-un, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire ;

M. MONTILLOT, Premier Maire-Adjoint, Mme BREANT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint ;

Mme BARRUEL, M. RENAULT, Mme CORNAIRE (à partir de 19 h 40), M. KHOUTOUL, Mme de FILIPPI, M. ROY, Mme RASTOUL, M. CHANCERELLE, Mme LABADIE, M. IMBAULT, Mme CARRE, MM. NANTIER, DEFOSSEZ, Mme PARAYRE, M. LEMAIGNEN, Mme MARCHAND, M. BLANLUET, Adjoint ;

Mme HOSRI (à partir de 18 h 30), M. GABELLE (à partir de 18 h 20), Mme LAPERTOT, MM. LABELLEE, ROSE, CLOSSET, Mme MENIVARD, M. LONLAS, Mmes FEDRIGO, POULS, PICARD (Secrétaire), MM. DABOUT, de ROSNY (jusqu'à 21 h 05) Mmes TRIPET, KOUNOWSKI, MM. CLOZIER, GRAND (jusqu'à 20 h 20), Mme BENAYAD, MM. CHAPUIS, BORNET (jusqu'à 21 h 35), GAUTIER, Mme ROYER, M. GEFFROY (à partir de 18 h 35), Mme RIST (jusqu'à 21 h 30), MM. BOURREAU, HOUSSARD, Mme LAHACHE.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme CORNAIRE	à	M. MONTILLOT (jusqu'à 19 h 40)
Mme AMOA	à	M. IMBAULT
Mme HOSRI	à	Mme LAPERTOT (jusqu'à 18 h 30)
M. GABELLE	à	M. de ROSNY (jusqu'à 18 h 20)
M. TEBIBEL	à	M. HOUSSARD
M. de ROSNY	à	Mme PICARD (à partir de 21 h 05)
M. CHEVALLIER	à	M. LABELLEE
M. GEFFROY	à	Mme ROYER (jusqu'à 18 h 35)
M. GRAND	à	M. CHAPUIS (à partir de 20 h 20)
M. DUPLESSY	à	Mme BENAYAD
Mme DUROCHER	à	M. BORNET
Mme CHELLY	à	Mme RIST
M. CALVO	à	M. BOURREAU

RAPPORTEUR : M. MARTIN

N° 8 Objet : Finances. Budget primitif 2022. Budget principal et budget annexe. Approbation.

Mesdames, Messieurs,

Vu les articles L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget,

Vu la délibération du 11 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal approuve l'application au 1^{er} janvier 2018 de l'instruction comptable M 57,

Vu la délibération du 10 décembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal maintient les modalités de présentation par nature et de vote par chapitre, dans le cadre de l'application de l'instruction comptable M 57,

Vu l'instruction comptable M 57 applicable aux communes et aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial,

Vu le rapport de développement durable présenté lors du Conseil Municipal du 21 Octobre 2021,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 novembre 2021,

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté lors du Conseil Municipal du 10 Novembre 2021,

Entendu le rapport sur le budget primitif pour le budget principal et le budget annexe des activités spécifiques.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

BUDGET PRINCIPAL

1°) approuver le budget principal de la Mairie pour 2022, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 234 233 085 € et voté au niveau du chapitre ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	34 201 403 €		
012 - CHARGES DE PERSONNEL	81 097 582 €		
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 520 000 €		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 217 010 €		
66 - CHARGES FINANCIERES	1 912 100 €		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	99 150 €		
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES		141 000 €	
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		23 218 327 €	
73 - IMPOTS ET TAXES		16 412 170 €	
731 - IMPOSITIONS DIRECTES		95 627 700 €	
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		30 801 800 €	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 353 979 €	
76 - PRODUITS FINANCIERS		2 000 €	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22 241 186 €		
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	9 433 401 €	6 164 856 €	
TOTAL	173 721 832 €	173 721 832 €	

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 221 501 €		
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	5 645 358 €		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 089 875 €	1 000 000 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	9 714 200 €		
26 - PARTIC. ET CREANCES RATTACHEES A DES PAR	500 000 €		
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	113 000 €	76 000 €	
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000 €	5 900 000 €	
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	431 170 €	952 000 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 781 643 €	15 846 516 €	
024 - PRODUIT DE CESSIONS		222 500 €	
4541X001 - OPCT - IMMEUBLES MENACANT RUINES	5 000 €	5 000 €	
458X018 - OPCT - RESTAURATION DEPARTEMENT LOIRET	2 334 650 €	2 334 650 €	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		22 241 186 €	
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	6 164 856 €	9 433 401 €	
041 - OP ORDRE BUDG PATRIMONIALES	2 500 000 €	2 500 000 €	
TOTAL	60 511 253 €	60 511 253 €	

c) équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 15 844 616 € ;
- un virement de la section de fonctionnement de 22 241 186 €.

2°) fixer les subventions d'équilibre versées :

- au budget annexe des activités spécifiques à un montant total de 158 900 € au titre de l'année 2022 ;
- au C.C.A.S. à 8 743 058 € au titre de l'année 2022.

BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

3°) approuver le budget annexe des activités spécifiques pour 2022, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 655 806,00 € et voté au niveau du chapitre ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	219 300 €		
012 - CHARGES DE PERSONNEL	130 000 €		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	98 164 €		
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		195 700 €	
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		158 900 €	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		197 035 €	
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	104 171 €		
TOTAL	551 635 €	551 635 €	

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	104 171 €		
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION		104 171 €	
TOTAL	104 171 €	104 171 €	

c) équilibré par :

- une subvention d'équilibre du budget principal de 158 900 € ;

CM du 09 décembre 2021

Affaire suivie par Direction des finances et du contrôle de gestion

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 045-214502346-20211210-211209DEL08-DE

4°) autoriser M. le Maire, à effectuer les virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre.

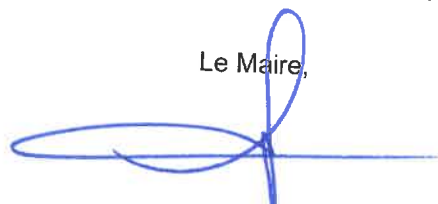
Nombre de membres en exercice	Budget Principal	Budget annexe des Activités spécifiques
Membres présents	48	48
Nombre de pouvoirs	7	7
Non-participation	0	0
Suffrages exprimés	51	51
VOTES : pour	42	42
contre	9	9
abstention	4	4

**ADOpte AVEC 9 VOIX CONTRE.
IL Y A 4 ABSTENTIONS.**

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Orléans, le 10 décembre 2021

Le Maire,



Serge GROUARD